

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 56 [i.e. 57] (1986)

Heft: 4: La LPP, ou comment s'y retrouver? (I)

Vorwort: Qui maîtrise l'évolution de la sécurité sociale?

Autor: Richon, Yves

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Qui maîtrise l'évolution de la sécurité sociale ?

par Yves RICHON, avocat



Si ce siècle a été marqué, en Suisse et en Europe, par deux guerres, des crises économiques plus ou moins profondes, par les progrès de l'industrialisation, l'automation, voire la robotisation, on ne saurait taire, s'agissant de l'individu et de sa protection, qu'il fut aussi celui de l'apparition et de la consolidation de la sécurité sociale.

La gestation du système, aujourd'hui très complexe, des assurances sociales ne s'est pas déroulée sans heurts. Preuves en sont les divers référendums lancés contre des textes jugés trop novateurs ou les multiples révisions de certaines lois ! Il n'en demeure pas moins que ce développement est devenu irrésistible et qu'il a été exclu de remettre en question ce que l'on a rapidement considéré comme des acquis.

Le résultat est que les assurances sociales jouent un rôle important et sans cesse croissant dans notre vie quotidienne. Des sommes considérables sont allouées aux titres de rentes de vieillesse et d'invalidité, de couverture d'un accident ou d'une maladie, d'allocations de chômage.

Outre les récipiendaires de prestations, des milliers de personnes sont concernées, de près ou de loin, par le système de la sécurité sociale : fonctionnaires, travailleurs sociaux, médecins, personnel paramédical...

De plus, il ne faut pas oublier les contributions concrètes à l'activité économique d'une région sous la forme d'institutions de tous ordres, de constructions d'établissements, de commandes d'équipements.

Une affaire de spécialistes...

Le corollaire de cette situation devenue imposante au fil des années se présente sous la forme d'une complexité rare, d'une absence de coordination entre les différents systèmes particuliers d'assurances et, en général, d'un manque de rationalisation. Au niveau de l'individu, cela se traduit par une perte de maîtrise face aux problèmes qui peuvent se poser : Qui couvre quoi ? A qui s'adresser dans tel ou tel cas ? A combien s'élèverait une rente dans une situation donnée ?...

Force est d'admettre que la sécurité sociale est devenue affaire de spécialistes et que le profane, sans fil conducteur, ne peut que se perdre dans ce labyrinthe.

Présenter en quelques lignes une institution qui fait partie de cet ensemble complexe ne présente pas de moindres risques, ce d'autant qu'il s'agit d'un texte légal parmi les plus contestés de ces dernières années : la LPP ou Loi sur la prévoyance professionnelle. C'est toutefois ce qui a été tenté, dans le présent bulletin, en réunissant, autour d'une même table, divers intervenants, issus de différents horizons et aux opinions souvent divergentes sur le sujet. Puisse cette modeste démarche contribuer à faire comprendre les enjeux, ou tout au moins à alimenter le débat !

Y. R.